



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-134

PUBLIÉ LE 20 MARS 2025

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2025-03-20-00001 - Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne - MNC - Antenne de Lille - ?? Cité Marianne - DREETS - 2, bvd de Strasbourg - BP 90219 - 59019 LILLE Cedex ?? ARRÊTÉ du 20 mars 2025 portant modification (N° 9) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (1 page)

**ARRÊTÉ du 20 mars 2025 portant modification (N° 9)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2022, à effet au 1^{er} avril 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 7 février 2023, 13 septembre 2023, 5 octobre 2023, 10 juillet 2024, 27 février 2025, 7 et 17 mars 2025 ;

Vu la modification formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 30 mars 2022, à effet au 1^{er} avril 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Didier SILVAIN (*en remplacement de M. Christophe MOREL*)

Suppléant :

Monsieur Christophe MOREL (*en remplacement de M. Didier SILVAIN*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20/03/2025

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.